



Communiqué de presse

18/03/2009

La Coalition française pour la diversité culturelle s'inquiète de l'avancée des négociations de l'Accord de libre échange avec la Corée et appelle à une discussion autonome sur les questions culturelles

Alors qu'une nouvelle session de négociations de l'accord de libre échange entre la Corée et l'Union européenne s'ouvre la semaine prochaine, la Coalition française pour la diversité culturelle souhaite exprimer sa vive inquiétude sur le traitement réservé à la culture par la Commission européenne.

En dépit de son engagement en faveur de la Convention UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui consacre au niveau international l'autonomie des questions culturelles, la Commission Européenne a fait le choix d'intégrer la culture dans les négociations commerciales avec la Corée au travers d'un protocole de coopération culturelle.

Le secteur de la culture qui s'est fortement mobilisé, en particulier au travers des Coalitions européennes pour la diversité culturelle, a réussi à obtenir que la ratification de la Convention UNESCO par la Corée (inexistante à ce jour) constitue une condition préalable à l'entrée en vigueur du protocole de coopération culturelle. Cependant, cette garantie n'est pas suffisante car elle ne rompt pas avec la logique de la Commission consistant à intégrer la culture aux négociations commerciales internationales.

Selon la Coalition française pour la diversité culturelle, l'inquiétude naît également des avantages considérables proposés par la Commission européenne aux négociateurs coréens dans le secteur de l'audiovisuel, sans qu'aucune étude d'impact sur la création européenne n'ait été réalisée.

La Coalition française pour la diversité culturelle rappelle que les questions relatives à la culture et à l'audiovisuel requièrent le commun accord des Etats membres. Elle invite donc les pouvoirs publics français à s'opposer vivement à cette conception des négociations commerciales internationales qui ignore la spécificité des biens culturels. La Coalition française pour la diversité culturelle les encourage également à se mobiliser fortement afin que les négociations du protocole culturel avec la Corée puissent se dérouler, autour d'experts de la culture et de l'audiovisuel, dans un agenda autonome, spécifique et indépendant des négociations commerciales.

Contact presse

Lise Hoëz / attachée de presse : 01 40 23 45 11 – lise.hoez@sacd.fr